

parents à consentir à l'alliance. L'aveu peut être *faux* par défaut d'intelligence, par sympathie pour un ami ou un autre parent coupable, pour obtenir une récompense du vrai coupable en assumant la responsabilité d'un crime non capital, pour cacher un autre délit qui compromettrait un tiers, v. g. un homme arrêté la nuit dans les appartements d'une femme et qui avouerait un vol plutôt que de vouloir trahir ou exposer la femme qu'il venait voir, etc.

Mais à côté des faits *infirmatifs* on peut aussi trouver des faits *confirmatifs* de l'aveu ou *criminatifs*, v. g. quelle a été la raison de la conversation ? est-ce le délinquant qui a parlé le premier, cette conversation avait-elle lieu entre complices ? a-t-elle été une confidence imprudente faite à quelqu'un qui ne participait pas au crime ? l'inculpé avait-il quelque intérêt à faire l'aveu à la personne à qui il s'adressait, voulait-il obtenir de la sympathie de l'admiration, essayer de se justifier maladroitement, par terreur ou remord ? La conduite de la personne qui a reçu l'aveu peut aussi augmenter ou diminuer la valeur de l'aveu même, elle sert à faire distinguer si cette personne était un complice, un témoin auriculaire accidentel ou un simple confident.

Nous avons examiné les faits *infirmatifs* ou *confirmatifs* d'un aveu, nous pouvons faire les mêmes observations relativement à une autre circonstance également fréquente, quelle est la force probante de la possession du *corpus delicti*, v. g. d'effets volés. En général on attache une grande importance au fait que le corps du délit a été trouvé en la possession du prévenu, et en effet cette circonstance ou fait incident est généralement d'une grande valeur. Mais l'importance de ce fait peut varier beaucoup. Comme infirmatifs de la culpabilité les faits suivants peuvent exister : 1^o L'effet volé peut avoir été placé à l'insu du prévenu en sa possession, l'histoire de Joseph nous en fournit un exemple. Comme on le sait il fit placer à l'insu de Benjamin la coupe d'or dans le sac de blé que ce dernier emportait. Benjamin avait bien l'effet volé en sa possession et cependant il était innocent, il le possédait à son *insu*. 2^o Le prévenu pouvait ne pas savoir que l'effet avait été